



L'entreprise Koyo s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

L'entreprise Koyo, située à Maromme, fait partie du groupe JTEKT qui compte 45 000 employés dans le monde. Elle est implantée à Osaka au Japon. Elle conçoit et produit des systèmes de direction et de transmission pour l'automobile, des roulements et des machines-outils sous la marque TOYODA.

Le site Koyo Maromme, ouvert en 1971, s'est spécialisé dans les roulements à aiguilles pour les colonnes de direction automobiles. Il compte environ 210 salariés.

Le Président de JTEKT, M. Tetsuo AGATA, a formulé et annoncé le « Challenge Environnemental 2050 » comme activité future en réponse à des exigences environnementales croissantes. Parmi ces activités, la réduction des émissions de CO2 a été définie comme une Top-priorité et l'a promue en fixant des objectifs pour le Groupe entre 2012 et 2020. Parmi ces objectifs, on retrouve :

- Une baisse des émissions de CO2 de 30%,
- Une baisse des émissions de déchets de 8%,
- Une baisse des consommations d'eau de 8%,
- La suppression de l'enfouissement direct des déchets ,
- L'élimination des incidents environnementaux sur cette période.

Depuis 2012, Koyo Maromme a déjà mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique :

- Connexion au réseau de chaleur Maromme Bio Energie Service en Septembre 2018 permettant de réduire les émissions de CO2 de 40% (793tonnes/an),
- Réduction des consommations d'eau de 33% depuis 2012 grâce à l'amélioration des systèmes de traitements et la mise en place de recyclages,
- Remplacement de la tour de refroidissement en circuit ouvert par un circuit fermé en 2014, permettant de réduire considérablement les risques de développement de légionnelles,
- Mise en place de filière de recyclage pour les déchets de rectification en 2017 ayant permis de réduire de 20% l'enfouissement en centre de déchets ultimes.

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
Considérant les motivations de l'entreprise JTEKT et les actions qu'elle a déjà mises en place,
L'entreprise Koyo s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Guillaume AERNOU, Directeur de site, représentant légal de l'établissement Koyo , domicilié à Maromme , m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par :

- Recyclage de la chaleur des compresseurs et des fours de traitement thermiques permettant de réduire de 10% (197 tonnes par an) les émissions de CO2 dès décembre 2018,
- L'amélioration et l'extension des réseaux de chauffages internes permettant de réduire de 10% (190 tonnes par an) les émissions de CO2 dès Novembre 2018
- Augmentation de la part d'eau recyclée dans le réseau industriel permettant de réduire la consommation d'eau de 7% en Septembre 2018,
- Mise en place d'un programme de mobilité transport en 2019,

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer à la coalition «l'accord de Rouen pour le Climat».

J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (*cocher la case*).

Fait à Maromme, le 19 Septembre 2018

